

DECRET N° 82-53 du 9 Février 1982

relevant le Camarade TOSSOU Bernard
de ses fonctions de Directeur Général
de la Caisse Nationale de Crédit
Agricole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 3
Février 1982.

D E C R E T E :

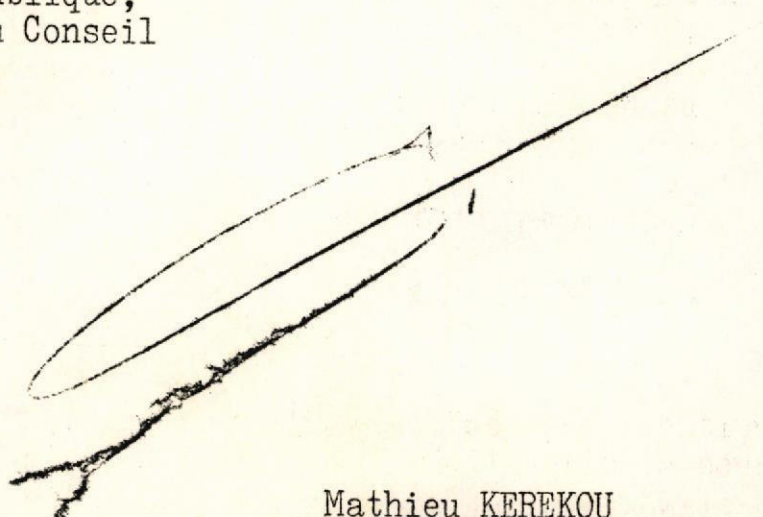
Article 1er..- Le Camarade TOSSOU Bernard est relevé de ses fonctions
de Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour
compter du 3 Février 1982.

Article 2..- l'intéressé est remis à la disposition du Ministre du
Développement Rural et de l'Action Coopérative.

Article 3..- Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin
sera.

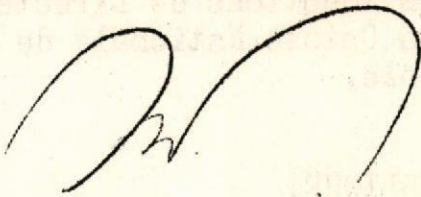
Fait à COTONOU, le 9 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 MF-
INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chan. 3 DB-DCF-DSDV
Trésor-DI 20 DPE au MTAS 2 BCP 1 UNB-FASJEP-INSJA-BN-DAN 10
Intéressé 1 Préfets 6 JORPB 1. Autres Ministères 21.-